

## 3550 Burundaises victimes de fistule obstétricale (UNFPA)

APA, 20-11-2013 Bujumbura (Burundi) - Quelque 3550 femmes souffrent de fistule obstétricale au Burundi au moment où 750 nouveaux cas surgissent chaque année dans ce pays, déclare une enquêtrice présentée mercredi à Bujumbura par l'UNFPA, en collaboration avec le ministère de la Santé publique et la lutte contre le Sida. Selon le représentant de l'UNFPA au Burundi, Johnson Mbengue, la fistule obstétricale est une des plus graves complications obstétricales chez les femmes qui accouchent.

Ces cas surgissent dans les pays pauvres et dans le monde rural. 2,5 millions de femmes souffrent de cette pathologie dans le monde. Au Burundi, cette maladie est restée longtemps ignorée. La dernière enquête date de 2006, déclare Juma Ndereye, Directeur du Programme national de santé reproductive. Ce n'est qu'en 2007 que les premières opérations ont débuté avec presque exclusivement des médecins Sans Frontières Belgique qui a réalisé 1000 cas. Seulement 173 cas ont été traités au centre hospitalo-universitaire de Kamenge par un seul médecin Burundais capable d'opérer cette pathologie. Quelques médecins bénévoles viennent de l'étranger quelquefois pour l'aider. Ces fistules sont à placer dans un contexte de santé de reproduction caractérisé par un des accroissements de la population les plus élevés en Afrique, donc en discordance avec les ressources disponibles. L'indice de fécondité est de 6,4 enfants par femmes déclare le Dr Ndereye, tandis que la mortalité infantile est de 59 décès pour mille naissances et la mortalité maternelle de 500 pour 100.000 naissances. La prise en charge de la fistule obstétricale reste problématique du moment que seulement 300 cas seulement peuvent être opérés et réinsérés dans la vie sociale, selon Dr Ndereye. Lors de l'atelier aujourd'hui est l'occasion donnée aux spécialistes de santé pour échanger sur ce qu'il faut pour procurer des soins aux malades qui en ont besoin. Le représentant de l'UNFPA a déclaré qu'il a annoncé dans son discours que la Belgique a accepté d'octroyer 1 million d'euros pour financer la formation des chirurgiens Burundais afin qu'ils soient capables d'opérer cette maladie. Cette maladie est connue au Burundi comme une maladie de l'«*arri-re-cour*» que la femme atteinte ne pouvait cacher aux autres personnes. Elle restait cachée de l'autre côté de l'enclos de la cour pour ne pas être vue. La malade atteinte ne peut plus retenir ses besoins qui passent par l'appareil génital.